



**Compte-rendu de la séance du Conseil de Communauté
du Lundi 21 février 2011 à 18 H 30 – Espace Bernard Gavoty à Brignoles**

L'an deux mille onze, le vingt et un février à 18 heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Comté de Provence, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, à Brignoles, salle Bernard Gavoty, sous la présidence de Monsieur Claude GILARDO, Président.

Présents : MME Aurélie AGNEL, MME Françoise ALLEGRE, M. Eric AUDIBERT, M. Serge BALDECCHI, M. Saïd BENSALID, M. Daniel BOLAY, M. Cyrille BOURHIS, M. Jean BROQUIER, M. Paul CASTELLAN, MME Christiane COUMOUL, M. Romain DEBRAY, M. Jean-François FOURCADE, M. Hubert GARNIER, M. Claude GILARDO, M. Gérard GRIMALT, M. Régis GUILLEMETTE, M. Marc HAKENHOLZ, M. Maurice IMBALZANO, M. Jean-Bernard JANER, M. Michaël LATZ, M. Pascal LOQUES, M. Serge LOUDES, M. Georges MARZIANO, MME Sylvie MASSIMI, MME Djamilia MEHIDI, M. Roger MONDANI, M. Jérémie MOUTTET, M. Guy NOEL, M. Patrick PARIS, MME Eliane PREVE, M. Jean RIGAUD, M. Christian RIOLI, MME Michèle ROATTINO, M. Daniel ROUX, MME Claudine RUIZ, MME Nicole RULLAN, M. Claude SEBON, M. Jean-Pierre SIAU, M. René SIMEON, M. Bernard VAILLOT, M. Jean-Pierre VERAN, M. René VERLAQUE, MME Josette VILLAESPESA

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. Jean-Louis ALENA à M. Roger MONDANI, M. Jacques PAUL à M. Hubert GARNIER, M. Francis CARMAGNOLE à M. Maurice IMBALZANO, M. Jacques DONADEY à M. Guy NOEL, M. Richard GINESY à M. Jean BROQUIER, M. Bernard HERAUD à M. Serge BALDECCHI, MME Brigitte JOUVE à M. Jean-Pierre VERAN

Absents excusés : M. Jean-Pierre SIRIEIX

La séance est ouverte à 18h30.

Secrétaire de Séance : M. Bernard VAILLOT

Approbation du compte-rendu de la séance du 20 décembre 2010 :

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre est approuvé à l'unanimité.

N° 2011 – 01 – Autorisation spéciale d'ouverture de crédits sur l'exercice 2011 – Section Investissement

Rapporteur : M. GILARDO

Préalablement au vote du budget 2011, il convient d'ouvrir par anticipation de nouveaux crédits afin de permettre à la Communauté de Communes d'engager, de liquider et de mandater les dépenses correspondantes aux opérations suivantes:

- 10 000 € - subventions pour la rénovation des façades en centre ancien,
- 6 600 € - réalisation de la plaque pour la statue du mineur,
- 30 000 € - travaux d'enrobé sur les voiries intercommunales,
- 20 000 € - 1^{ères} études sur le réaménagement du bâtiment du siège sis Quartier de Paris,
- 22 000 € - 2^{ème} tranche de l'étude piscine,
- 6 000 € - abattage du platane au carrefour des Consacs pour la création d'un giratoire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- **d'autoriser le Président à ouvrir des crédits sur l'exercice 2011 – Section d'investissement – Dépenses, pour les chapitres suivants :**

Chapitre 204	10 000 €
Chapitre 21	36 600 €
Opération 024 – piscine - compte 2031	22 000 €
Opération 021 – Consacs - compte 2317	6 000 €
Opération 025 - Quartier de Paris –compte 2031	20 000 €

- d'autoriser le Président à engager, liquider et mandater les dépenses correspondantes.

Les crédits faisant l'objet de cette ouverture seront inscrits au budget primitif 2011.

N° 2011 – 02 – Création d'un centre nautique intercommunal – Validation du projet et choix du scénario

Rapporteur : M. GILARDO

M. GILARDO présente M. Stéphane BARDOUX, du Cabinet H2O, missionné pour la réalisation de l'étude de faisabilité d'un centre aquatique répondant aux besoins de l'ensemble des Communes du Comté de Provence et explique qu'un débat sera ouvert sur la question à la suite de la présentation de cette étude.

A l'aide d'un diaporama, M. BARDOUX rappelle le contexte de l'étude, ainsi que son contenu, la population concernée, les équipements concurrentiels (déficit complet de bassin couvert sur le territoire), l'analyse des besoins des différents utilisateurs, la localisation du site étudié et enfin les scénarii proposés avec les coûts de fonctionnement. Il informe qu'en terme de planning, il faut compter 8 mois de finalisation des études et entre 12 et 14 mois pour la réalisation des travaux.

Un débat s'ensuit.

1/ M. AUDIBERT souhaite connaître le coût prévisionnel et les tarifs d'entrée envisagés.

Il est répondu que le tarif moyen d'entrée est fixé à 3.50 €, ces tarifs devant être fixés par le Conseil de Communauté, quel que soit le mode de gestion envisagé. Le coût des entrées scolaires n'entre pas en compte.

2/ M. VERAN expose que le problème du transport scolaire est un gros souci pour les Communes qui souhaitent pouvoir bénéficier de l'équipement mais à quel coût ? Les Communes devront-elles participer à son fonctionnement ?

3/ M. GILARDO explique que le transport est le problème n°1 qui se pose en parallèle à la réalisation d'un tel équipement (Saint-Maximin n'a pas demandé à Brignoles comment les Brignolais se rendraient au nouveau Complexe Culturel dont l'ouverture est prévue en 2011), et que ce sera l'affaire de la Communauté d'Agglomération.

4/ M. GARNIER expose que c'est un projet communautaire et qu'il souhaiterait qu'un club omnisport communautaire voie le jour. Renseignements pris auprès de la Communauté d'agglomération Dracénoise, le stade nautique Jean Boiteux accueille 100 000 entrées annuelles, le coût de fonctionnement s'établissant autour de 400 à 500 000 € annuels. Les postes de charges les plus importants sont les salaires et l'énergie. Une étude plus approfondie paraît indispensable pour le choix de l'implantation en parallèle, par exemple, du projet biomasse à Nicopolis / cogénération ou en situant le centre géographique de la future Communauté d'agglomération à Tourves : ne faut-il pas envisager cette localisation plutôt qu'une piscine à Brignoles et une à Saint-Maximin ? Combien coûte le poste chauffage dans la gestion d'une piscine ?

5/ M. GILARDO informe que c'est à Brignoles qu'il y a le plus gros potentiel de fréquentation scolaire et que la zone de Nicopolis n'a pas vocation à accueillir des équipements sportifs mais des entreprises. Quant au club omnisport, le quartier du Vabre est déjà bien fourni en installations sportives.

6/ M. BARDOUX explique que l'exposition solaire du site au Vabre est optimale mais qu'effectivement le choix de l'énergie la plus adaptée à l'équipement doit faire l'objet d'études plus approfondies qui seront conduites lors de la phase de programmation de réalisation de l'équipement.

Il rappelle en outre qu'en ce qui concerne la natation scolaire, les subventions ne sont pas accordées s'il s'avère que le temps de déplacement pour se rendre sur le lieu d'activités est supérieur au temps passé dans l'eau.

7/ M. BALDECCHI informe, en préambule, qu'il se range à l'étude technique réalisée, que le projet est séduisant et qu'il ne conteste pas les statuts de la Communauté de Communes.

Il demande si c'est parce que c'est faisable, que c'est souhaitable, estimant que ce n'est pas souhaitable s'il se réfère au rapport d'orientation budgétaire 2011 :

- contexte économique financier incertain,
- réforme des collectivités territoriales : le sport est optionnel dans le cadre d'une Communauté d'agglomération,
- localisation : à Nicopolis pourquoi pas alors que l'on entend dire que circuler à Brignoles est infernal,
- cohérence de l'action et champ de la compétence sport alors que les statuts prévoient des participations sous forme de fonds de concours,
- pourquoi se décider si rapidement sur cette question alors que d'autres dossiers sont en instance de décisions,
- l'échelle de la Communauté de Communes est insuffisante, à l'exemple des « Marches du Vexin » qui a fait adhérer plusieurs Communautés de Communes à un projet d'équipement similaire,
- avons-nous les moyens de notre ambition (non d'après le ROB) avec un déficit annuel de fonctionnement d'un tel équipement s'élevant à 400 000 €,
- la réforme de la TP obscurcit l'avenir (prudence annoncée dans le ROB).

M. BALDECCHI évoque les incertitudes trop nombreuses par rapport aux recettes futures et le manque d'éléments d'appréciation actuels.

8/ M. LATZ reprend la synthèse financière qui a été adressée avec le dossier de la séance, qui montre que la capacité d'autofinancement de la Communauté de Communes n'a pas été entamée (a investi sans recourir à l'emprunt).

Quant au coût de 400 000 €, c'est un coût qui ne tient pas compte du transfert de charges de la Mairie de Brignoles (de l'ordre de 200 000 €).

Pour Nicopolis, en ce qui concerne INNOVA (projet biomasse), il n'y encore rien de fait. En matière d'aménagement du territoire, Nicopolis étant une zone industrielle, et même si c'est l'objet d'un autre débat, ne serait-il pas souhaitable de ne prévoir que des entreprises à Nicopolis ? En terme d'énergies renouvelables, ne pas écarter la possibilité des plaquettes de bois.

M. LATZ rappelle que c'est un projet structurant qui arrive enfin après un 1^{er} mandat au cours duquel ce même type de projet était attendu, à destination de la population du Comté de Provence avant tout, basé à Brignoles pour bien signifier qu'ici aussi, il se passe des choses.

9/ M. BOURHIS explique qu'un projet structurant est compliqué à concevoir à l'échelle de la Commune, de l'intercommunalité, de plus au niveau de la Communauté d'Agglomération.

L'implantation à Nicopolis : non, par comparaison aux difficultés avérées de la population à se déplacer sur le nouveau quartier du Plan excentré.

Le Pôle du Vabre est facilement accessible et voit déjà une importante population scolaire se déplacer à pied sur ses installations sportives.

10/ M. CASTELLAN remarque qu'il reste 3 ans pour lancer enfin un grand projet mais il souhaiterait qu'il soit intégré dans une réflexion globale autour des équipements sportifs de l'intercommunalité (rejoint par M. VERAN sur ce point).

11/ M. BROQUIER rappelle que la réalisation de la piscine entre dans le cadre des compétences de la Communauté de Communes en matière sportive de « création d'équipements sportifs dépassant manifestement l'intérêt communal ; unique sur le territoire de la Communauté... ». En outre il informe qu'effectivement il faut revoir les fonds de concours dans le cadre d'une réflexion globale.

12/ M. VAILLOT revient sur le souhait de M. GARNIER de création d'un club omnisport et précise qu'il fait allusion à un grand club intercommunal.

Il explique qu'est prévu, dans le budget prévisionnel de l'équipement, une option espace détente qui pourrait attirer du monde, notamment des touristes : ce qui permettrait d'augmenter les recettes.

13/ M. BARDOUX expose que l'espace détente est de plus en plus plébiscité et permet de diminuer le déficit d'exploitation. Il peut être composé de sauna, hammam, rivière à contre courant, espace balnéo – remise en forme,... Il ajoute que l'idée du club omnisport est une très bonne idée et que ça fonctionne très bien.

14/ MME MASSIMI évoque la responsabilité de la Collectivité et des élus de prendre ne compte l'évolution démographique et d'enclencher cet investissement maintenant « pour rattraper les retards ». Elle explique qu'il faut faire preuve de courage et qu'on doit prendre des décisions même dans un contexte qui n'est pas « bétonné », pour les habitants qui attendent depuis longtemps, les enfants - le volet éducatif et pour l'attractivité du territoire en terme économique.

Les moyens de ses ambitions : c'est un beau projet qui peut démarrer une dynamique vertueuse.

15/ MME ROATTINO remarque que la création de la piscine, en 1971, a répondu à un vrai besoin, apprécié de tous et que 40 ans après, avec un espace détente, le projet répond aux attentes des habitants d'aujourd'hui. Au niveau des scolaires, le déficit constaté est tel que ça mérite un projet de cette ampleur qui n'entre pas en concurrence avec les autres projets et se situe à une autre échelle qui permettra de se positionner au mieux dans le cadre de la Communauté d'agglomération.

16/ M. RIOLI résume les débats qui montrent que tout le monde semble assez favorable au projet dans l'ensemble et que le fonctionnement d'un tel équipement ne paraît pas poser un problème insurmontable. Il propose qu'un accord de principe soit acté.

17/ M. PARIS informe que ce sont 10 à 15 centres aérés qui fréquentent la piscine en juillet et août représentant entre 400 et 500 enfants tous les jours.

Il explique que Nicopolis fait l'objet d'un périmètre de protection du pompage d'eau et que le scénario 3 du site du Vabre propose un couplage idéal bassin couvert et découvert.

Il rappelle que le dossier des Ordures Ménagères est aussi urgent et qu'il rapporterait à la Communauté de Communes. Quant au club omnisport, il évoque les prémices de ce type de club à l'instar du rugby club du Centre Var.

18/ M. VERAN rétorque qu'il ne faut pas tout amalgamer et que le dossier des Ordures Ménagères est complexe avec des incertitudes notamment sur les emplois, et sur ce que ça pourrait rapporter.

D'autre part Cotignac est limitrophe de la Commune de Sillans la Cascade, la création du centre nautique à Brignoles étant susceptible d'entraîner la fermeture de celui situé à Sillans.

19/ M. BROQUIER évoque la possibilité, en terme d'énergie, d'utiliser le pouvoir calorifique des boues de la station d'épuration en projet à Brignoles.

Il insiste sur l'exemplarité de l'équipement qui possède un bassin olympique de 50 m permettant, avec l'ensemble du complexe, d'accueillir des stages sportifs.

20/ M. AUDIBERT exprime son intérêt sur le projet mais se pose la question de savoir si la Communauté de Communes a les épaules pour le porter, si c'est une priorité oui ou non. Si, au niveau des écoles, la priorité n'est pas d'abord d'apprendre à lire et à écrire avant d'apprendre à nager ?

Est-ce qu'en matière économique, la Communauté de Communes a fait le maximum ? En terme d'habitat, les besoins en logements sociaux sont importants, ne faudrait-il pas peser sur le foncier ?

21/ M. LATZ répond qu'un tel projet améliore l'offre de loisirs du territoire, notamment pour les actifs qui viennent s'installer, que le transport est une compétence de la Communauté d'agglomération (financé notamment par une taxe sur les entreprises) et qu'il y aura possibilité de péréquation entre les Communes, à étudier dans le cadre de l'utilisation de la piscine.

22/ M. GILARDO rappelle que la Communauté de Communes a rempli ses obligations légales, notamment en terme d'accueil des gens du voyage, ..., pourquoi ne pas répondre aux obligations de l'Education Nationale ?

23/ M. NOEL demande si un bassin qui a 40 ans est toujours d'actualité.

24/ M. BARDOUX explique qu'une étude a été effectuée en ce sens, qui montre que, même s'il nécessite quelques réhabilitations pour mise aux normes, le bassin est en bon état parce qu'il a toujours été bien entretenu.

25/ M. BALDECCHI estime que la teneur des débats plutôt optimiste n'est pas en cohérence avec le rapport d'orientation budgétaire 2011 et demande à ce que ce dernier soit mis en adéquation.

26/ M. GILARDO conclut en citant les grosses réalisations du Comté de Provence – Nicopolis, le Musée des Gueules Rouges à Tourves, l'aire d'accueil GDV, l'École de Musique à laquelle s'ajoutera le centre nautique intercommunal, preuve qu'il est possible de faire toujours mieux, que c'est une opération extraordinaire pour la population et qui fera date pour le territoire.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, décide, par 45 voix pour et 5 abstentions,

- **de se prononcer sur le projet de création et gestion d'un centre nautique intercommunal sur le territoire de la Communauté de Communes, sur le site du Vabre à Brignoles,**
- **d'approuver le choix du scénario suivant :**
 - 1/ **réhabilitation du centre nautique existant,**
 - 2/ **création d'une surface de plan d'eau couverte de 500 m² constituée de deux bassins (un bassin de perfectionnement de 25x15 m et un bassin d'apprentissage de 125 m²) avec espace détente, le tout raccordé aux locaux techniques existants réhabilités,**
- **de poursuivre les études de programmation conduisant le Conseil de Communauté à délibérer prochainement sur :**
 - **le mode de gestion,**
 - **l'autorisation de programme et les crédits de paiement afférents aux exercices 2011 à 2014,**
 - **le plan de financement prévisionnel,**
 - **les demandes de fonds de concours et de subventions auprès des collectivités territoriales départementale, régionale, de la Ville de Brignoles et de tout autre financeur.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.